

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1^{er} novembre 2010, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Gervais Chamberland, Raymonde Lévesque, Francis Pelletier (arrivé à 20h01), Rodrigue Roy, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 octobre 2010 tel que lu et présenté.

4- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

• DEMANDE DE DON

2010-11-135

Proposé par Rodrigue Roy

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 100\$** à la Fondation du Centre Hospitalier régional de Rimouski dans le cadre de leur campagne de Noël qui a pour objectif d'ajouter de nouveaux équipements médicaux spécialisés à l'hôpital régional et aussi soutenir les programmes du Centre d'hébergement et du CLSC.

• DEMANDE D'APPUI DE LA TELEVISION DE LA MITIS

2010-11-136

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Rodrigue Roy

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **appui la Télévision de La Mitis** pour son projet de diffusion technologique et l'obtention d'une licence de service numérique du CRTC.

5- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

6- APPROBATION DES COMPTES

2010-11-137 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$31 027.12 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

7- ETATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2010

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2010 à chacun des élus.

8- RAPPORT FINANCIER DU MAIRE

Selon l'article 955 du code municipal, le maire dépose le rapport financier du maire.

9- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2010-11-138 Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Michel Paris comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de décembre 2010 à mai 2011 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

10- RESPONSABLE DU GARAGE MUNICIPAL

2010-11-139 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme Rodrigue Roy et Maurice Chrétien en tant que **responsables du garage municipal**.

11- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2011

2010-11- 140 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 1.9% selon l'IPC de septembre 2010 pour la **rémunération des élus** et ce, pour l'année 2011. Donc, la rémunération du maire sera de \$5214.62 et celle des conseillers, \$1738.21.

12 RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2011

2010-11-141 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 1.9% selon l'IPC de septembre 2010 pour la **rémunération de la directrice générale / secrétaire-trésorière**, soit que sa rémunération passera de \$480.58/ semaine à 489.71/semaine (semaine de 24 heures) et ce, pour l'année 2011.

13- CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2011

2010-11- 142 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 1.9% pour la **rémunération pour la conciergerie du bureau municipal**, soit de \$66.09 par 2 semaines à \$67.35 par 2 semaines et ce, pour l'année 2011.

- 14- **ENGAGEMENT D'UN 2^{ième} OPÉRATEUR DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2010-2011**
- 2010-11-143 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Jean-Noël Ouellet en tant qu'opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2010-2011 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Ouellet. La date de début de travail de M. Ouellet est fixée au 28 novembre 2010. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc.
- 15- **RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA PRODUCTION DES RELEVÉS D'EMPLOI SUR LE SITE WEB**
- 2010-11-144 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à nous représenter pour toutes les transactions concernant le **programme du relevé d'emploi sur le web**.
- 16- **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE ET LA LOCATION DES LOCAUX À LA MUNICIPALITÉ**
- Reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.
- 17- **RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION SOUMISSION DE PRODUITS PÉTROLIERS**
- 2010-11-145 Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide de retourner en appel d'offres par invitation écrite pour **l'approvisionnement des produits pétroliers** pour l'année 2011 compte tenu qu'il y a une seule soumission reçue suite à notre première demande de soumission.
- 18- **CONTRAT POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LA PÉRIODE DU 15-01-2011 AU 15-01-2012**
- 2010-11-146 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde le **contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables** aux Entreprises Gauthier, 449 boul. de la Vallée, Sainte-Angèle de Mérici, au montant de \$24 525.90 taxes incluses, soit \$13 531.53 taxes incluses pour la cueillette des ordures (32 collectes) incluant un ramassage de gros rebuts et \$10 994.37 taxes incluses pour la cueillette des matières recyclables (26 collectes) et ce, pour une période de 1 an soit du 15 janvier 2011 au 15 janvier 2012. De plus, la municipalité autorise le maire à signer le dit contrat.
- 19- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR**
- 2010-11-147 Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15021006 de BPR** au montant de \$4886.66 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis – Route du Portage pour la période du 7 mars 2010 au 18 septembre 2010 comprenant la surveillance bureau (résolution 2010-06-83). Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour

d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

20- VARIA

A) DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE POUR OUVERTURE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU PORTAGE

2010-11- 148 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la demande de M. Éric Poirier concernant **l'ouverture d'une portion de la Route du Portage (soit environ 1 km) entre le Rang 4 & 5 Massé et le Rang 6** pour la période hivernale 2010-2011 et ce au taux de 125\$/heure, étant donné que cette partie du chemin n'est pas ouverte habituellement par la municipalité.

B) MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES 2010

2010-11-149 Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2010** concernant les dépenses pour l'année 2010 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Gestion financière et administrative

02-130-00-413 Comptabilité +1214	02-130-00-422 Ass. Responsabilité -1214
02-130-00-419 Formation + 464	02-130-00-524 Ent. et rép. ameubl. - 464

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-525 Ent. rép. véh. voirie+10400	02-320-00-454 Formation voirie -3000
	02-320-00-521 Ent. chemins -2200
	02-330-00-525 Ent. et rép. véh. Hiver -4400
	02-320-00-631 Carburant été - 800

02-340-00 Éclairage des rues

02-320-00 Voirie

02-340-00-521 Contrat ent. éclairage +1000	02-320-00-412 Arpentage -1000
--	-------------------------------

02-702-30 Bibliothèque

02-701-20 Centre communautaire

02-702-30-670 Fourn. Bureau +2387	02-701-20-524 Entretien ameublement -1837
	02-701-20-527 Conciergerie salle - 550

C) ANALYSE DE L'ÉTAT DU RÔLE D'ÉVALUATION ET RECOMMANDATION DE SERVITECH, ÉVALUATEURS AGRÉÉS

2010-11- 150 **CONSIDÉRANT QUE** Servitech, évaluateurs agréés, a procédé à une analyse de l'état du rôle d'évaluation de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément à leur mandat et tel que stipulé par les « Normes de pratiques de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec » afin de statuer sur l'opportunité de procéder à une équilibrage pour le dépôt de septembre 2011 (rôle 2012-2013-2014) ;

CONSIDÉRANT QUE Servitech a établi, suite à son analyse, que la médiane qui en résulterait serait de l'ordre de 73% ;

CONSIDÉRANT QUE Servitech nous recommande une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2012-2013-2014 afin de procéder au redressement des valeurs au rôle et ainsi maintenir l'équité fiscale ;

CONSIDÉRANT QUE pour les municipalités de moins de 5000 habitants, le rôle peut être reconduit (sans équilibrage) si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage comme c'est le cas pour la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'équilibrage du rôle est élevé et que la municipalité ne désire pas assumer cette dépense pendant la prochaine année ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Paris
APPUYÉ PAR Gervais Chamberland
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide de ne pas suivre la recommandation de Servitech et ainsi de ne pas procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2012-2013-2014.

D) NOUVEAU CONTRAT 9-1-1

2010-11- 151 Proposé par Rodrigue Roy
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc adopte le **nouveau contrat de service d'appel 9-1-1** conclu avec le CAUREQ suite à l'adoption de la nouvelle taxation pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec en date du 1^{er} décembre 2009. De plus, la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire, Maurice Chrétien, et la directrice générale, Louise Boivin, à signer le dit contrat pour et au nom de la municipalité.

E) AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ – TRAVAUX D'EMPIERREMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

2010-11- 152 Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le **paiement d'un montant de \$165 950.55 (taxes incluses) à Construction R.J. Bérubé Inc.**, pour la réalisation de travaux concernant le projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis/ Route du Portage, soit l'empierrement en bordure de la rivière Mitis et ce, tel que mentionné au décompte progressif no 2 préparé par BPR Inc. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence, et dans l'attente de ce versement, par le règlement d'emprunt no 244.

F) AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT NO 248 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD D'UN SECTEUR PARTICULIER

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION** est donné par Gervais Chamberland dans le but d'adopter le règlement 248 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur particulier.

G) ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT

2010-11-153 Proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à se rendre à une **formation de l'ADMQ sur le lobbyisme et éthique**. Cette formation aura lieu à Rimouski le 16 novembre 2010 au coût de 215\$ taxes en sus.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h20.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, dir. gén. et sec. très.

